

# Formulaire d'inscription à une formation **Agri-Formation 29**

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »



Actions cofinancées par l'Etat dans le cadre de l'EDEC

**Mardi 29 Septembre 2015**  
de 9h30 à 17h30 (durée 7 h)  
Centre de formation de Saint Ségol

*Responsable de Stage :*  
*Armelle CALMET.*  
**CONTACT : 02 98 64 02 20 (Choix 2)**

M. Mme Mlle.....  
(Rayez les mentions inutiles)

Prénom : .....

Nom de jeune fille .....

Né(e) le : ..... à : ..... Département : .....

Adresse .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél. .... Port. .... Fax. .... Email .....

N° de SIRET de l'entreprise.....

(important pour pouvoir bénéficier du crédit d'impôt à la formation)

Merci de cocher la case correspondante :  Agriculteur  Conjoint  Aide Familial  
 Salarié agricole  Autres (retraité)

**Je suis :**  Contributeur VIVEA (j'ai un statut de chef d'exploitation)  
 Contributeur FAFSEA (j'ai un statut de salarié)

### TARIFS

- Pour les stagiaires éligibles à Vivea le tarif à régler d'avance est de **57 € par jour** de formation.
- Pour les stagiaires non éligibles à Vivea (avec un statut de non exploitant ou salarié, exploitant pas à jour de leurs cotisations etc.) le tarif à régler d'avance est de **211 € par jour** de formation, repas compris (15€). Pour les stagiaires ayant un statut de salarié vous pouvez établir un dossier individuel de prise en charge auprès du FAFSEA (02 23 25 22 22 ou bretagne@fafsea.com), avec l'aide d'Agri-Formation 29 : contactez-nous pour plus de renseignements.

Ci-joint mon règlement à l'ordre de Agri-Formation 29 pour un montant de ..... correspondant à :

- Stagiaire éligible : 1 jour x .... € = ..... €  
 Stagiaire non éligible : 1 jour x .... € = ..... €

**☞ Tournez SVP !**

# Conditions générales de services

## OBLIGATIONS D'AGRI-FORMATION 29

- L'organisme de formation s'engage à envoyer une confirmation d'inscription au stagiaire au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'annulation, l'organisme de formation s'engage à prévenir le stagiaire au moins 3 jours ouvrés avant la date prévue de formation.
- Envoyer une attestation de formation à l'issue de la formation.
- Donner une réponse écrite dans un délai de 15 jours ouvrés en cas de réclamation.
- La formation est ouverte sous réserve d'un nombre minimum et maximum de stagiaires.
- La formation se tiendra sous réserve d'agrément par le(s) financeur(s).

## MES OBLIGATIONS

- L'inscription est ferme et définitive et sera prise en compte à réception du bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du règlement conforme à l'organisme de formation, dans le délai imparti.
- Je m'engage à participer à l'intégralité de la session de formation à laquelle je me suis inscrit(e).
- En cas d'annulation non prévenue de ma part, mon règlement sera encaissé.
- J'atteste être à jour de mes cotisations VIVEA (c'est-à-dire à jour de mes cotisations MSA). Dans le cas contraire je m'engage à prendre en charge l'intégralité du coût de la participation à la formation.
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce bulletin d'inscription

**J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de services**

**Fait à :**

**Le :**

**Signature**